

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Le Garoussi Inc.	Numéro de permis 2013194	Date d'inspection Le 20 juin 2024	
Nom de l'établissement Le Pavillon du Sommet 2		Numéro de téléphone (506) 382-3282	
Adresse 701 Ryan St Moncton NB E1G 5R2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sarah MacDougall-LeBlanc		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

L'inspectrice se présente sur les lieux afin d'effectuer l'inspection de suivi de l'inspection de renouvellement. Cependant, il ne semble avoir personne sur les lieux. L'inspectrice retournera à la garderie à un temps ultérieur.

original signé par
Sarah MacDougall-LeBlanc

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 21 juin 2024

Date

original signé par
Stephanie Power

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 21 juin 2024

Date